

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bouguenais, le 3 novembre 2020

CRISE SANITAIRE COVID19 – CONFINEMENT DU 30/10 AU 1/12/20

LA VILLE DE BOUGUENAIS SE MOBILISE AU SERVICE DES HABITANTS

L'évolution inquiétante de l'épidémie Covid-19 conduit l'État à prendre la décision d'une nouvelle période de confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020. Pour garantir à tous des conditions de santé et de sécurité, la Ville de Bouguenais se mobilise et assure la continuité des services au publics. L'organisation sera néanmoins adaptée afin de permettre le télétravail d'une partie des agents.



« Face à la seconde vague de l'épidémie Covid-19, il nous faut respecter les consignes pour soutenir l'ensemble des personnels soignants qui sont épuisés. Il nous faut protéger les habitants des risques majeurs. La Ville reste engagée aux côtés de l'ensemble des Bouguenaisiens. Avec mon équipe et les agents municipaux, nous faisons du service à la population notre priorité et nous souhaitons pouvoir apporter aide et soutien à celles et ceux qui pourraient en avoir besoin.

Deux dispositifs de solidarité ont été renforcés : **le registre Vigilance et la réserve communale Covid. Les Bouguenaisiens ont reçu un courrier d'information, distribué avec le magazine municipal Bouguenais les Infos de Novembre.** Les Elus étaient la semaine dernière sur les marchés de plein air aux Couëts et au Centre Bourg pour accompagner ces dispositifs, répondre aux questions des habitants et diffuser l'attestation de déplacement aux usagers éloignés des outils numériques. **Les Elus seront à nouveau présents jeudi et vendredi prochains sur les marchés de la commune pour répondre aux questions des habitants.**

Pour les écoles, nous avons renforcé les protocoles sanitaires et **la Ville va distribuer un masque à tous les élèves à partir de 6 ans.**

Pour les commerçants durement touchés par les fermetures qui leur sont imposées, nous les soutiendrons localement en relayant leurs initiatives : drive si c'est possible... Nous avons interpellé le Gouvernement par écrit pour soutenir les commerçants qui souffrent d'une concurrence déloyale. Nous ferons la publicité des circuits courts par le drive. En partenariat avec la CCI, nous œuvrons pour que les commerçants accèdent à la plateforme « **ma ville mon shopping** » pour les ventes en ligne et pour aider à la digitalisation des TPE.

Pour que les Bouguenaisiens puissent continuer de s'évader, nous mettons en place un drive à la médiathèque.

Restons tous unis et mobilisés !

Sandra Imperiale, Maire de Bouguenais

Tour d'horizon des premières décisions prises en Bureau Municipal du 2 novembre 2020



Accueil des Services Publics

Les services municipaux continuent de fonctionner aux horaires usuels d'ouverture au public. **La Ville invite cependant les usagers à prendre rendez-vous** par courriel ou par téléphone pour limiter les flux dans les locaux de la mairie et veiller au respect des conditions sanitaires.

Etat-Civil

Les mariages continuent à être célébrés avec un maximum de 6 personnes (hors Officier d'Etat-Civil) conformément aux dispositions gouvernementales.

Les cimetières restent ouverts. Les obsèques peuvent se tenir avec un maximum de 30 personnes conformément aux dispositions gouvernementales.

Rassemblements/Manifestations

Tous les rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique sont interdits.

Les fêtes de mariage sont interdites dans les ERP.

Equipements sportifs et culturels

L'ensemble des équipements sportifs couverts et de plein air (gymnases, piscines, stades, ...) sont fermés pour les utilisateurs individuels et les associations. Ils restent ouverts aux établissements scolaires (hors vestiaires).

Tous les lieux associatifs et/ou culturels qui reçoivent du public (salles de concert, salles de théâtre, salles d'exposition et cinémas...) sont fermés. **La Médiathèque mettra prochainement en place un système de drive pour permettre aux Bouguenaisiens d'emprunter des documents, livres ou revues.**

Balades/loisirs dans un rayon d'1 km

Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent accessibles. Seule l'activité physique « individuelle et de plein air » (jogging...) reste autorisée, dans les limites fixées par le gouvernement (pas plus d'une heure par jour et dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi). En revanche, tous les sports collectifs de plein air sont interdits.

Les aires de jeux pour enfants sont accessibles dans le respect des gestes barrières. En revanche les city stades demeurent interdits. Les jardins familiaux sont ouverts pour les activités nourricières.

Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse

Les structures Petite-Enfance, les crèches sont ouvertes avec un protocole sanitaire renforcé.

L'accueil des enfants en périscolaire et la restauration scolaire dans les écoles publiques et privée seront assurés, selon les modalités du protocole sanitaire du Ministère. Toutes les activités scolaires et périscolaires sont maintenues, y compris l'accueil de loisirs du mercredi.

Les crèches, les écoles, les collèges et les lycées demeureront bien ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés. **Le port du masque obligatoire est étendu aux enfants dès l'âge de 6 ans. Cet équipement de protection individuel représente un coût pour les familles. La Ville décide de distribuer gratuitement un masque à chaque élève d'école élémentaire (selon des modalités définies très prochainement).**

Commerces/Marchés

Les commerces de premières nécessités restent ouverts (ceux permettant la continuité de la vie quotidienne). Nouveauté par rapport au premier confinement : les commerces de gros, les jardineries, les magasins de matériel de bricolage pourront rester ouverts. Les marchés alimentaires de plein air aussi sont autorisés dans le respect des gestes barrières. Seuls sont autorisés les étals alimentaires ou vendant « *des graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières* ». Aussi **le Marché de Noël** (stands de produits manufacturés) **est annulé** en décembre.

Une réévaluation de la situation dans 15 jours permettrait de rouvrir certains commerces en fonction de l'évolution de l'épidémie. Les habitants sont invités à contacter leurs commerçants/ artisans habituels, ils proposent peut-être une alternative à la fermeture de leur entreprise pendant le confinement (livraison, vente à emporter...). **Certains commerces de proximité sont à retrouver sur** le site : mavillemonshopping.fr. Un moyen de continuer à soutenir l'économie locale.

Personnes âgées

Conformément aux consignes sanitaires du gouvernement, les visites aux personnes âgées sont toujours possibles dans les EHPAD avec un protocole renforcé. Pour **lutter contre l'isolement** et apporter un peu de douceur en cette fin d'année, **des colis seront distribués aux Bouguenaisiens de plus de 73 ans** à leur domicile. Ce dispositif remplace le traditionnel goûter des Aînés.

CONTACTS PRESSE

Direction générale des services – 02 40 32 29 27

Service Communication – 02 40 32 29 45 – communication@ville-bouguenais.fr